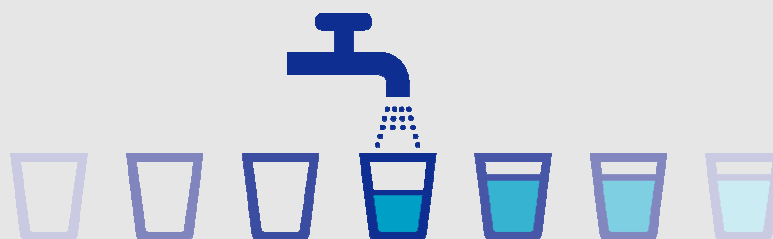


Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable.

Elle a transféré une partie de ses compétences au service : Syndicat de Production d'Eau Potable d'Artenay - Sougy

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

880 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	22/06/2007	Augmentation du tarif SAUR afin de prendre en compte la prise en charge d'une installation de chloration et la modification du coût d'achat d'eau au SIPEP ARTENAY SOUGY prévu initialement à 0,55 €/m3 et qui est passé à 0,706 €/m3.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des poteaux incendie, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques
Achat Permanent	SI PEP ARTENAY - SOUGY	Convention reconductible tacitement par période de 5 ans.

■ CONVENTIONS D'IMPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import Permanent	SI AEP GIDY - CERCOTTES - HUETRE

■ RESSOURCES EN EAU

- Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2012 [m³]	Acheté en 2013 [m³]
SI PEP ARTENAY - SOUGY	67 683	43 133

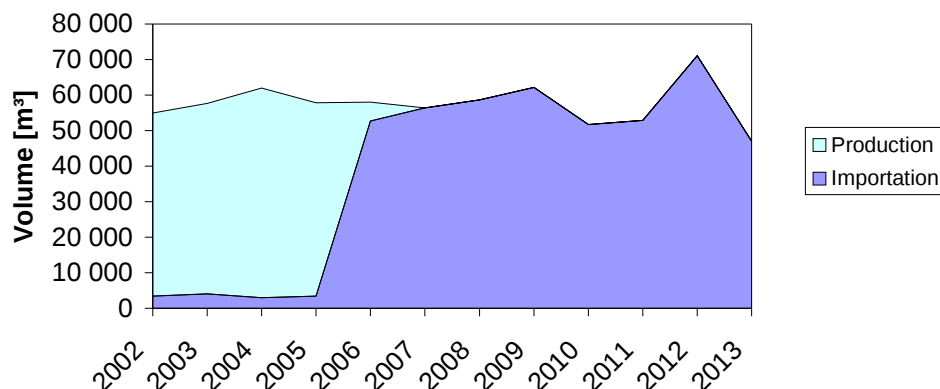
- Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2012 [m³]	Importé en 2013 [m³]
SI AEP GIDY - CERCOTTES - HUETRE	3 410	3 852

- Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation
Importations	71 093	46 985	-33,91 %
Total général	71 093	46 985	-33,91 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

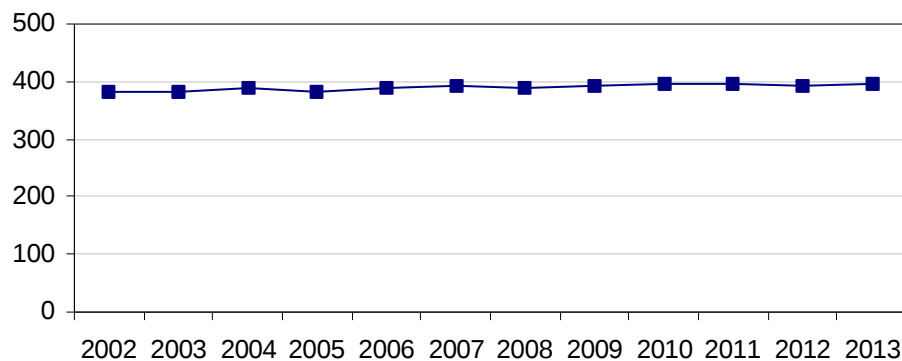


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	392	397	+1,28 %
Nombre total d'abonnements	392	397	+1,28 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Evolution du nombre total d'abonnements

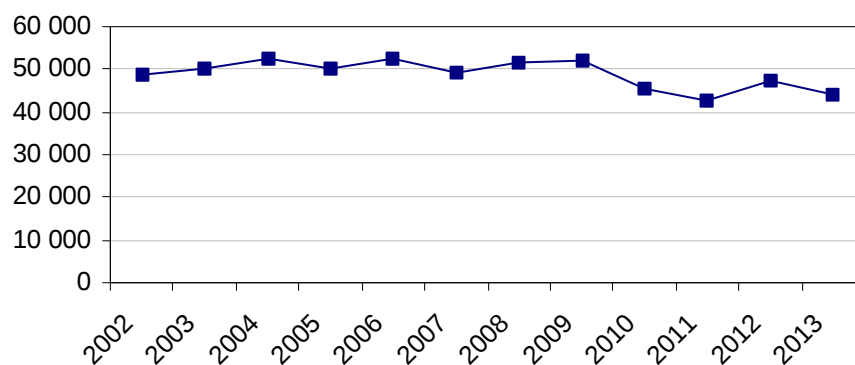


■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume importé	71 093	46 985	-33,91 %
Volume mis en distribution	71 093	46 985	-33,91 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	47 253	43 857	-7,19 %
Volume total vendu aux abonnés	47 253	43 857	-7,19 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 110 m³ par an. Elle était de 121 m³ en 2012.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013
Linéaire du réseau hors branchements en km	21,2	21,2

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
27/08/2012	Fixant le nouveau tarif à 0,27/m3

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 6,72 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2006.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2014 :
l'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,92	36,00	+0,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,2084	1,2112	+0,23 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,27	0,27	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	180,93	181,34	+0,23 %
Collectivité	32,40	32,40	0,00 %
TVA	11,73	11,76	+0,26 %
Total [€ TTC]	225,06	225,50	+0,20 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,19 %

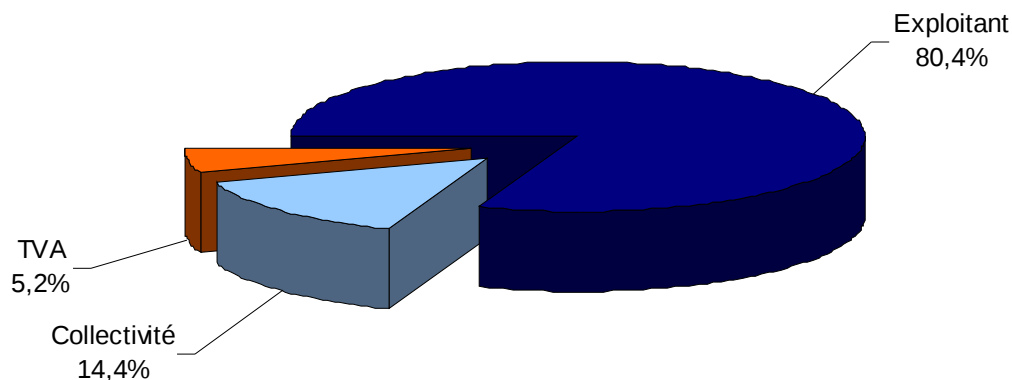
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,88 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0019 €/l

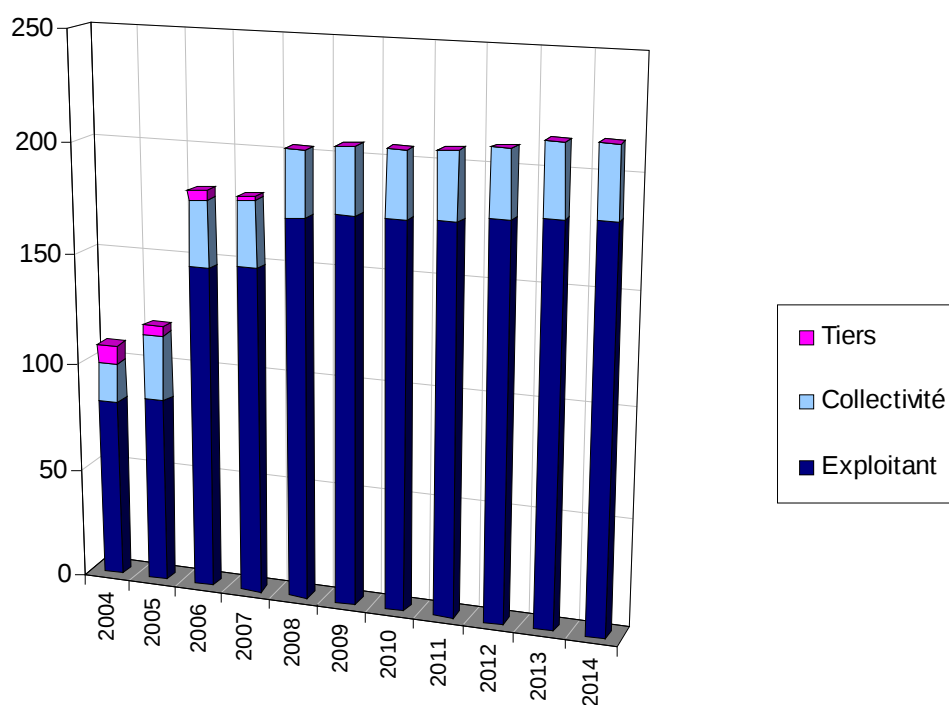
Répartition au 1er janvier 2014



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2004	81,83	18,00	8,32	108,15
2005	84,64	30,00	4,48	119,12
2006	147,30	30,00	4,48	181,78
2007	148,99	30,00	1,64	180,63
2008	172,83	30,00	0,00	202,83
2009	175,43	30,00	0,00	205,43
2010	175,82	30,00	0,00	205,82
2011	176,67	30,00	0,00	206,67
2012	179,06	30,00	0,00	209,06
2013	180,93	32,40	0,00	213,33
2014	181,34	32,40	0,00	213,74



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,92	36,00	+0,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,2084	1,2112	+0,23 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,27	0,27	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	180,93	181,34	+0,23 %
Collectivité	32,40	32,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	13,78	13,80	+0,15 %
Total [€ TTC]	264,31	264,74	+0,16 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,19 %

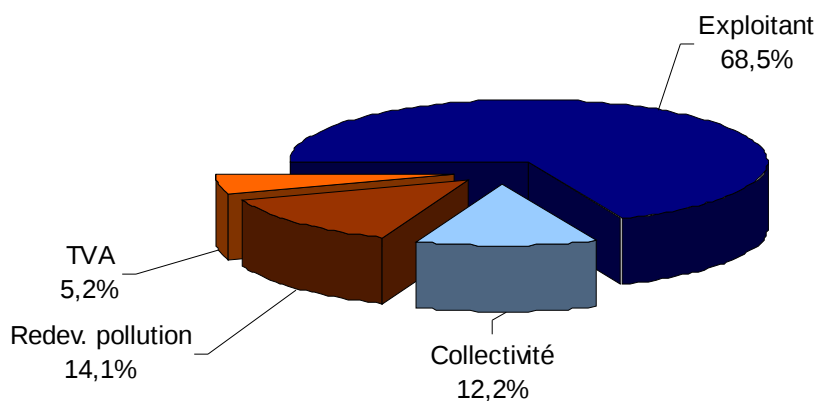
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,21 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	11 483,25 €	10 248,52 €	-10,75 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 30,38 €	- 217,93 €	-617,35 %
Total recettes de vente d'eau	11 452,87 €	10 030,59 €	-12,42 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	69 668,87 €	61 482,63 €	-11,75 %
dont abonnements	14 291,14 €		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 61,68 €	- 603,76 €	-878,86 %
Total recettes de vente d'eau	69 607,19 €	60 878,87 €	-12,54 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	7	0	100 %
Conformité physico- chimique	7	0	100 %

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau brute depuis SI AEP GIDY - CERCOTTES - HUETRE

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
➔	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau brute depuis SI PEP ARTENAY - SOUGY

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
59 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

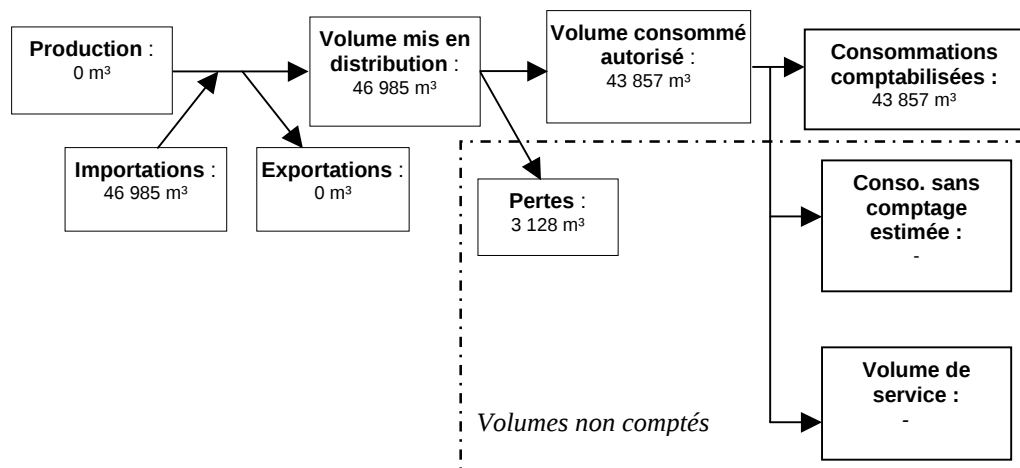
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	105

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Il n'est pas pris en compte de volumes de service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution [%]	84,0 %	87,5 %	80,4 %	66,5 %	93,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	0,8	1,3	3,1	0,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,1	0,8	1,3	3,1	0,4

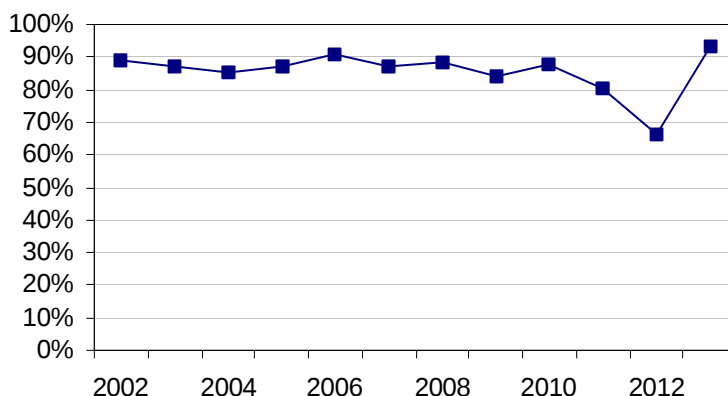
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

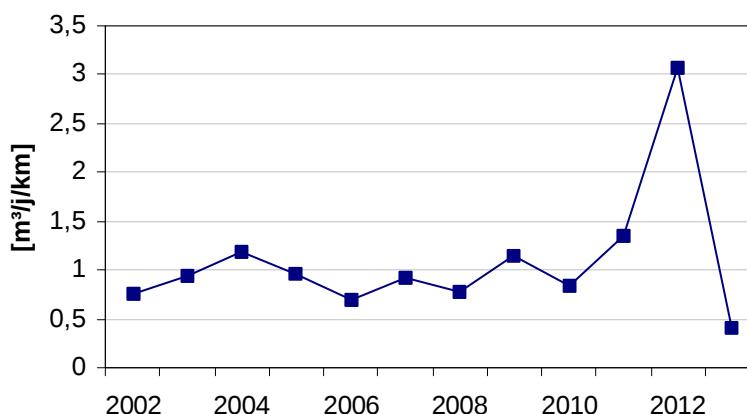
	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,0	5,9	5,5	6,1	5,7
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,1 %	66,2 %	66,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0,650

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,6 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
MERLIN TP renouvellement canalisations eau potable	95 690 €	36 437 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2012	2013
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	13	13

■ ETAT DE LA DETTE

Pas de dette.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	2 755,78 €	2 835,82 €	2 835,82 €	2 609,39 €	2 609,39 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Néant.

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.